

l'intention de ce Monarque est qu'ils fassent célébrer dans leurs Eglises Métropolitaines & Cathédrales, un Service solennel pour le repos des Ames de ceux de ses Sujets qui sont morts dans les Armées depuis le commencement de la présente guerre, & que pendant qu'elle durera, cet usage soit continué tous les ans. Mr. l'Archevêque de Paris se conforma le 20. Decembre à l'intention de S. M. en faisant célébrer ce Service dans l'Eglise Métropolitaine, auquel il a officié pontificalement, & de suite les autres Prélats du Royaume ont fait la même chose.

VI. Dans le Chapitre de l'Ordre du St. Esprit où le Comte de Belleisle en fut reçu Chevalier, le Marquis de Perignan, neveu du Cardinal de Fleury, eut le même honneur, quoiqu'il ne se trouva pas au Chapitre, mais ses preuves y furent admises. Le Roi avoit nommé auparavant Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Mr. de Terlaye, Maréchal de ses Camps & Armées, & Capitaine d'une des Compagnies du Régiment des Gardes-Françoises, & disposé du Gouvernement de Landreci, vacant par la mort de Mr. de Barail, annoncée à la fin de ces mémoires, en faveur du Comte d'Ulez, Lieutenant-Général, qui a remis son Gouvernement de l'Isle d'Oleron.

Le 24. Decembre le Marquis de Beringhen, premier Ecuyer du Roi, obtint le Gouvernement du Château de la Meutte, & la Capitainerie des Chasses du Bois de Boulogne. Le Duc de Villeroi a été nommé dans le même mois Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Mr. Appelgrin, Colonel du Régiment Allemand qu'avoit Mr. Lenck. On ne sçait que ces Emplois auxquels le Roi ait nommé dans le cours de Decembre.

Au commencement de Janvier S. M. fit un Règlement